



ASSOCIATION OF CONSULTING
ENGINEERING COMPANIES | CANADA

ASSOCIATION DES FIRMES
DE GÉNIE-CONSEIL | CANADA

Infrastructure : Investir dans la prospérité et la durabilité

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020

Par :

Association des firmes de génie-conseil – Canada
John Gamble, président et chef de la direction

Résumé des recommandations :

1. Accorder la priorité aux investissements qui favorisent une économie efficace et durable.
2. Accélérer le versement des fonds et l'exécution des projets d'infrastructure déjà promis grâce à la réaffectation des fonds du plan Chantiers Canada actuel.
3. Investir stratégiquement dans des programmes d'infrastructure appuyés par des plans de gestion des biens, et non pas seulement dans des projets particuliers.
4. Adopter les recommandations du Sénat visant à renforcer l'économie et le commerce au moyen d'un corridor d'infrastructures national.
5. Examiner le fardeau réglementaire cumulatif qui peut retarder ou augmenter considérablement les coûts des projets.

Introduction

L'Association des firmes de génie-conseil – Canada (AFGC) représente plus de 400 firmes qui offrent des conseils stratégiques ainsi que des solutions techniques et scientifiques à des clients des secteurs public et privé partout au Canada. Les firmes membres de l'AFGC participent à **presque** tout le développement des infrastructures au Canada avec des clients qui sont de plus en plus déterminés à trouver des solutions plus durables. Une infrastructure bien conçue, moderne et efficace ne contribue pas seulement à améliorer l'économie, mais le fait d'une manière plus durable – en réduisant et en atténuant les répercussions sur l'environnement. Le rôle des ingénieurs-conseils est décrit plus en détail dans le rapport [*Le développement durable pour les ingénieurs-conseils canadiens*](#) publié par l'AFGC en 2014.

Pour aider le Canada à faire preuve de leadership dans la lutte contre les changements climatiques, l'AFGC formule les recommandations suivantes :

1) Accorder la priorité aux investissements qui favorisent une économie efficace et durable

L'AFGC croit que les infrastructures peuvent constituer un investissement efficace dans notre qualité de vie sociale, économique et environnementale. Toutefois, il faudrait accorder la priorité aux infrastructures essentielles qui stimulent la croissance économique, créent des emplois et augmentent l'assiette fiscale. La croissance de l'économie canadienne sera cruciale pour réaliser d'autres investissements viables et durables dans les infrastructures communautaires, sociales et environnementales.

Le récent engagement de 2,1 milliards de dollars dans des corridors de transport et de commerce est un excellent exemple de ces investissements du gouvernement fédéral. Parmi les autres investissements semblables que le gouvernement fédéral devrait considérer, mentionnons ceux recommandés par la Chambre de commerce du Canada dans son rapport intitulé [*Stuck in Traffic for 10,000 Years: Canadian Problems that Infrastructure Investment Can Solve*](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Des infrastructures à jour et bien entretenues créent de la richesse. Dans son rapport de 2010 intitulé [*Lessons from the Recession and Financial Crisis*](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT], le Conference Board du Canada conclut que chaque dollar investi dans les infrastructures pourrait accroître le PIB réel du Canada d'au moins 1,20 \$. En revanche, le sous-investissement dans les infrastructures coûte à l'économie canadienne 1,1 % du PIB réel chaque année. Il réduit également la rentabilité à long terme des entreprises canadiennes de 20 % en moyenne selon l'étude [*Public Infrastructure Underinvestment: The Risk to Canada's Economic Growth*](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] réalisée par la Residential and Civil Construction Alliance of Ontario (2010). Une économie plus efficace correspond généralement à une économie plus durable.

Il est clair que le climat mondial est en train de changer, que les gaz à effet de serre d'origine anthropique sont la principale cause de ce changement, et que les incidences sur le climat augmenteront même si les tentatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont couronnées de succès. Ces faits placent l'industrie du génie-conseil dans le même rôle clé en matière de changements climatiques que celui qu'elle joue dans tous les autres aspects de la durabilité. La société compte sur notre industrie pour fournir deux types de réponses à ce défi : l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et l'adaptation (réduction des répercussions des conditions climatiques extrêmes sur les habitats humains).

Il existe de nombreuses approches pour améliorer le rendement de l'atténuation pour tous les types de nouveaux projets d'ingénierie, y compris l'énergie, les transports, les bâtiments, l'industrie et la gestion des déchets. Le plus grand obstacle à l'amélioration globale liée à l'atténuation est le grand nombre de projets passés qui sont de grands émetteurs de gaz à effet de serre, avec une gamme plus restreinte de possibilités de réhabilitation des projets plus

anciens. L'adaptation aux réalités des changements climatiques soulève un problème d'ingénierie différent. Traditionnellement, la conception se fonde sur les dossiers environnementaux historiques du site. Pourtant, avec les changements climatiques qui se produisent, les nouveaux modèles doivent maintenant s'appuyer sur des prévisions climatiques plutôt que sur l'histoire, ce qui constitue jusqu'à présent une base de conception beaucoup moins certaine et précise. Par conséquent, les nouveaux projets nécessiteront des facteurs de protection plus importants pour assurer la même sécurité, et les projets seront plus coûteux que par le passé. Les expériences récentes concernant les coûts de réparation et de nettoyage après des phénomènes météorologiques extrêmes constituent un argument convaincant en faveur de l'affectation de fonds initiaux supplémentaires pour offrir une meilleure garantie.

2) Accélérer le versement des fonds et l'exécution des projets d'infrastructure déjà promis grâce à la réaffectation des fonds du plan Chantiers Canada actuel

Il est important que les engagements soient non seulement à long terme, mais également opportuns et aussi cohérents que possible. Il faut pouvoir compter sur un financement constant et continu pour jouer un rôle de premier plan dans l'innovation, dont une grande partie est axée sur les technologies et les infrastructures vertes. Beaucoup d'investissements du *plan Investir dans le Canada* du gouvernement actuel et de l'ancien *plan Chantiers Canada* du gouvernement précédent sont concentrés en fin de période, la plupart d'entre eux étant prévus vers les dernières années de ces programmes. Les firmes de conception et de construction, sur lesquelles les gouvernements comptent pour réaliser des projets d'infrastructure, essaient actuellement de conserver leur main-d'œuvre pendant la première période des investissements relativement modeste. Par la suite, lorsque les investissements augmenteront de façon draconienne et rapide en fin de période des programmes, l'industrie subira d'importantes pressions qui feront en sorte qu'elle aura de la difficulté à répondre à la demande. La main-d'œuvre et les matériaux deviendront plus coûteux en raison de la concurrence intense. Les responsables des processus d'approbation et de réglementation seront dépassés. Les municipalités pourraient manquer de liquidités ou avoir de la difficulté à verser leurs contributions. Les retards et les dépassements de coûts deviendront presque inévitables. L'incertitude qui en résultera pourra décourager l'investissement privé. Les importants avantages économiques, sociaux et environnementaux des infrastructures pourront être retardés ou, pire encore, ne pas se concrétiser.

Afin que les investissements essentiels dans les infrastructures puissent engendrer des retombées économiques positives plus rapidement et de façon plus uniforme, nous recommandons de réaffecter les fonds de l'actuel *plan Chantiers Canada* du gouvernement précédent. De cette façon, certains investissements peuvent être faits plus tôt au cours de la durée du programme afin de pallier les récents reports des investissements de la phase deux dans le budget fédéral de 2019. Nous remarquons que, d'après le dernier budget, la répartition des investissements semble plus égale par rapport aux années précédentes, même si les investissements restants doivent toujours être faits dans les années ultérieures du programme.

Nous recommandons également que la planification et la renégociation de la prochaine génération d'investissements fédéraux dans les infrastructures aient lieu avant l'expiration des programmes actuels. Les écarts entre les programmes se traduisent par des mises à pied et une perte de capacité et d'expertise, lesquelles doivent être reconstituées par la suite, des années plus tard, lorsqu'un nouveau programme est annoncé. Cette constatation s'applique aux firmes de génie-conseil, à l'industrie de la construction en général et à leurs partenaires du secteur public.

3) Investir stratégiquement dans des programmes d'infrastructure appuyés par des plans de gestion des biens, et non pas seulement dans des projets particuliers

Les projets d'infrastructure n'existent pas en vase clos. Collectivement, ce sont nos infrastructures qui relient et améliorent les collectivités, facilitent le commerce et les échanges et protègent notre environnement. Toutefois, elles ne sont pas plus efficaces que leur maillon le plus faible. Par conséquent, pour obtenir le meilleur rendement du capital investi, il faut adopter une approche coordonnée et stratégique en matière de planification et d'investissement en infrastructure.

Dans le cas des municipalités qui ont adopté des plans de gestion des biens solides et mûrement réfléchis, l'AFGC recommande d'accorder un financement en fonction de leur programme d'investissement plutôt que de chaque projet. Cette approche permettrait l'approbation efficace de plusieurs projets stratégiques dans le cadre d'une seule demande. Elle inciterait également les municipalités à élaborer et à adopter des plans de gestion des biens pour guider les décisions d'investissement stratégique.

4) Adopter les recommandations du Sénat visant à renforcer l'économie et le commerce au moyen d'un corridor d'infrastructures national

L'AFGC exhorte le gouvernement à donner suite à bon nombre des recommandations du rapport du Sénat de 2017 intitulé *Corridor national : Améliorer et faciliter le commerce et les échanges intérieurs* rédigé par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Un tel corridor est essentiellement un droit de passage préétabli et préapprouvé réservé à de multiples infrastructures (p. ex. routes, chemins de fer, pipelines, réseaux de communications et de distribution d'électricité).

Comparativement à l'approche fragmentée actuelle en matière d'infrastructures, l'aménagement de multiples infrastructures dans un corridor national exigerait des empreintes géographiques plus petites et aurait moins de répercussions sur l'environnement et les utilisations des terres environnantes.

Un corridor national pourrait représenter un moyen économiquement viable de relier les collectivités nordiques et éloignées et les Premières Nations à une infrastructure économique vitale et propice à une amélioration de la qualité de vie (p. ex. infrastructure électrique, routière et ferroviaire, et infrastructure de communications); il contribuerait également à établir une analyse de rentabilisation rigoureuse et prévisible pour un investissement privé dans des projets axés sur l'économie dans le but d'accéder à des ressources et de favoriser le commerce de biens et de services au Canada et à l'étranger.

Il répondrait de façon proactive aux préoccupations sociales et environnementales, rendant la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'infrastructure publics et privés moins coûteuses et plus rapides. Un corridor national contribuerait à la réalisation de projets et à la limitation des répercussions sur l'environnement, deux aspects à l'appui des objectifs de votre gouvernement. Toutefois, en raison de la portée nationale d'un tel projet et des nombreux intervenants et compétences concernés, le gouvernement doit faire preuve de leadership à l'échelle nationale.

5) Examiner le fardeau réglementaire cumulatif qui peut retarder ou augmenter considérablement les coûts des projets

Chaque année, tous les ordres de gouvernement adoptent de nouvelles lois et de nouveaux règlements qui ont une incidence sur tout, de la main-d'œuvre à l'octroi de licences, en passant par les exigences relatives aux permis de construction et à l'accessibilité. Chacun de ces règlements peut donner lieu à une politique très judicieuse, mais les

effets cumulatifs sont rarement pris en compte. Ensemble, ils freinent considérablement la capacité du secteur privé de mettre en œuvre le programme d'infrastructure du gouvernement et de faire profiter les collectivités des avantages économiques qui y sont associés. Le gouvernement fédéral devrait effectuer une solide analyse coûts-avantages pour tous les règlements qu'il adopte, afin de s'assurer que les avantages dépassent les coûts. Il devrait également examiner régulièrement les règlements existants pour veiller à ce que leurs objectifs stratégiques soient atteints à un coût acceptable pour le contribuable et l'économie.

Le budget de 2019 s'est attaqué à ce problème en instaurant les trois premières « feuilles de route réglementaires » visant à régler précisément les problèmes et les irritants des intervenants dans trois secteurs, y compris les transports et les infrastructures. Ce budget proposait le financement et les révisions législatives nécessaires pour que les ministères et organismes de réglementation puissent aller de l'avant avec les feuilles de route. Ce concept devrait être élargi à l'échelle du gouvernement afin de créer un système de réglementation convivial qui favorise l'innovation, encourage une plus grande coopération et réduit le double emploi.

L'AFGC surveille de très près le processus réglementaire qui suivra l'adoption du projet de loi C-69. Bien que ses objectifs soient louables, l'incertitude actuelle entourant le fardeau réglementaire peut, par inadvertance, décourager ou retarder des projets qui améliorent l'efficacité et la durabilité de notre économie. L'AFGC recommanderait donc, comme nous l'avons fait aux audiences du Comité sénatorial, que le gouvernement organise des ateliers sur les facteurs d'incidence précisés dans la Loi avant sa mise en œuvre afin de veiller à la clarté et à la compréhension mutuelle des exigences du processus d'évaluation. Pour réussir à équilibrer et à concilier les considérations économiques et environnementales, la transparence et la clarté doivent être assurées dès le départ.

À propos de l'Association des firmes de génie-conseil – Canada

L'Association des firmes de génie-conseil (AFGC) se veut le porte-parole des firmes canadiennes de génie-conseil au pays. Les ingénieurs-conseils sont des spécialistes en infrastructure qui participeront directement à la concrétisation de l'engagement de 126 milliards de dollars du gouvernement fédéral dans le secteur des infrastructures.

L'AFGC est un regroupement de 12 associations provinciales et territoriales. Elle représente plus de 400 firmes offrant des services d'ingénierie et d'autres services professionnels à des clients des secteurs public et privé partout au Canada. Ces services comprennent par exemple la planification, la conception et l'exécution de tous les types de projets d'infrastructure; des conseils et une expertise sont également fournis dans une diversité de domaines de l'ingénierie et de domaines connexes.

Par la prestation de ces services, les entreprises membres de l'AFGC exercent une influence directe sur pratiquement tous les aspects de la qualité de vie économique, sociale et environnementale au Canada.

Le secteur du génie-conseil au Canada génère un chiffre d'affaires annuel de 28,4 milliards de dollars. Les firmes membres de l'AFGC emploient directement plus de 50 000 Canadiens. Les entreprises canadiennes sont reconnues mondialement pour leur expertise et sont collectivement les deuxièmes plus importants fournisseurs de services d'ingénierie dans le monde.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

John Gamble, CET, P. Eng.
Président et chef de la direction
Association des firmes de génie-conseil – Canada
www.acec.ca/fr/index.html
jgamble@acec.ca